



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 185.2019 – édition du 12/09/2019





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections et de la légalité
Bureau des élections

11 SEP. 2019

Chef de bureau : Jullian ARBEY
Affaire suivie par : Sabine PALOMBA
☎ 04 93 72 29 42 - 📠 04 93 72 29 02

✉ pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 K:\DRCLAElections\TRIBUNAUX DE
COMMERCE\2019\Arrêté\Arrêté_modificatif_convocati
on_collèges_électoraux.odt

ÉLECTION ANNUELLE 2019 DES JUGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Arrêté modificatif portant convocation des collèges électoraux pour le renouvellement des membres et fixant la date, l'heure et le lieu des opérations de dépouillement et de recensement des votes des premier et deuxième tours de scrutin

--o0o--

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral;

Vu le code du commerce et notamment les articles L. 723-11, R. 723-5 et R. 723-7 ;

Vu le décret n° 2005-808 du 18 juillet 2005 relatif à l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

Vu le décret n° 2008-146 du 15 février 2008 modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2011 du garde des sceaux, ministre de la justice, relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu le décret n° 2017-1163 du 12 juillet 2017 relatif à la déontologie, l'éligibilité et la discipline des juges des tribunaux de commerce ;

Vu la circulaire n° JUSB1919479C du 3 juillet 2019 du Garde des sceaux, ministre de la justice, relative à l'organisation de l'élection annuelle 2019 des juges des tribunaux de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant convocation des collèges électoraux pour le renouvellement des membres et fixant la date, l'heure et le lieu des opérations de dépouillement et de recensement des votes des premier et deuxième tours de scrutin ;

Vu la lettre en date du 10 septembre 2019 du président du tribunal de commerce d'Antibes ;
Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté du 29 août 2019 portant convocation des collèges électoraux pour le renouvellement des juges des tribunaux de commerce du département des Alpes-Maritimes, à la ligne relative au

tribunal de commerce d'Antibes : lire **9 sièges** au lieu de 6 sièges

Le reste, sans changement.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes et les présidents des commissions d'organisation des élections sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Préfecture des Alpes-Maritimes
La Secrétaire Générale
2019

Françoise TAHERI

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
DE NICE CENTRE-COLLINES**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de NICE CENTRE - COLLINES,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes GUERARD Martine , LUCOT Corinne, PASTOR DAVID inspectrices et inspecteur des finances publiques adjointes et adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de NICE CENTRE - COLLINES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000€, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000€ ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Anne Cécile LAVALLEE Mireille FONTANILI DE FRANCESCHI Luc	Véronique ZOUIOUCHE Carine PEYROLLE Sarah MAZAY	Virginie KARAM
---	---	----------------

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Maria-Priscilla Cazieux	Valérie CHATEL	Alicia BERTHEAUME
Stéphane OBERKIRCH	Christine FENOGLIO	Audrey JACOBBERGER
Victoria RIVOLLIER	Hélène LEES	Joseph ABAD
Valérie CHATEL	Nathalie ZITOUN	Kevin ROCHELLE

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement instruites dans le SIP, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Michel BENSA	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Hugues BESSON	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Emilie JOLY	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Alexis IMBERT	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Véronique ZOUICHE	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Karima MEREBBAH	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Luc DE FRANCESCHI	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Gregory PITOZET	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Catherine PATTI	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Christine TODRANI	CONTROLEUR	1000€	12 mois	10 000€
Amandine BARAZA	AGENTE	500€	6 mois	5000€
Elena-Monica BEIAN	AGENTE	500€	6 mois	5000€
Céline LABOUREY	AGENT	500€	6 mois	5000€
Chantal TASSINARI	AGENTE	500€	6 mois	5000€
Stéphanie POUGET	AGENTE	500€	6 mois	5000€
Léa LOMBARDO	AGENTE	500€	6 mois	5000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement pour le recouvrement courant dans le cadre de l'accueil généraliste, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mireille FONTANILI	Contrôleur	10.000 €	10.000 €		
A Cécile LAVALLEE	Contrôleur	10.000 €	10.000 €		
Sarah MAZAY	Contrôleur	10 000€	10 000€		
Carine PEROLLE	Contrôleur	10 000€	10 000€		
Luc DE FRANCESCHI	Contrôleur	10 000€	10 000€		
Virginie KARAM	Contrôleur	10 000€	10 000€		
Véronique ZOUJOUECHE	Contrôleur	10 000€	10 000€		
Valérie CHÂTEL	Agente	2000€	2000€		
Marie-Priscilla CAZIEUX	Agente	2000€	2000€		
Stéphane OBERKIRCH	Agent	2000€	2000€		
Sabrina MOY	Agente	2000€	2000€		
Victoria RIVOLLIER	Agente	2000€	2000€		
Audrey JACOBBERGER	Agente	2000 €	2000 €		
Hélène LEES	Agente	2000 €	2000 €		
Christine FENOGLIO	Agente	2000 €	2000 €		
Kevin ROCHELLE	Agente	2000 €	2000 €		
Nathalie ZITOUN	Agente	2000 €	2000 €		
Joseph ABAD	Agent	2000 €	2000 €		
Michel BENSA	Contrôleur			3 mois	2000 €
Hugues BESSON	Contrôleur			3 mois	2000 €
Emilie JOLY	Contrôleur			3 mois	2000 €
Karima MEREBAH	Contrôleur			3mois	2000€
Luc DE FRANCESCHI	Contrôleur			3 mois	2000€
Gregory PITOIZET	Contrôleur			3 mois	2000€
Catherine PATTI	Contrôleur			3 mois	2000€
Amandine BARAZA	Agente			3 mois	2000€
Eléna-Monica BEIAN	Agente			3 mois	2000€
Chantal TASSINARI	Agente			3 mois	2000€
Céline LABOUREY	Agent			3 mois	2000€
Christine TODRANI	Contrôleur			3 mois	2000€
Alexis IMBERT	Contrôleur			3 mois	2000 €
Véronique ZOUJOUECHE	Contrôleur			3 mois	2000 €
Stéphanie POUGET	Agente			3 mois	2000€
Léa LOMBARDO	Agente			3 mois	2000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions dans la limite de leur délégation à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants, SIP de NICE Est- Ouest, SIP de NICE Est, SIP de NICE EXTERIEUR,

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes-Maritimes...

A NICE, le 02 septembre 2019

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Nice centre-collines,

Jean-Claude LALLOZ

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
DEL.....	2
Elections.....	2
AP modificatif elect juges TC.....	2
Services Regionaux de l'Etat.....	4
DRFIP.....	4
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	4
Delegation signature Nice Centre Collines.....	4

Index Alphabétique

AP modificatif elect juges TC.....	2
Delegation signature Nice Centre Collines.....	4
DEL.....	2
DRFIP.....	4
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Services Regionaux de l'Etat.....	4